

4401 – V. LAHAYE
FV

19 AVR. 2016

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil de Communauté
du 11 avril 2016

L'an deux mille seize, le 11 avril à vingt heures, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'auditorium du Conservatoire de Musique à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : MM. Alain ANDRIEN, Jean Pierre MOREL, Yves PELTIER, Christian JACQUES, Maurice MICHELET, Julien DIDRY, Daniel LEFORT, René MATHIEU, Louis KUTSCHUITER, Patrick MAGISSON, Charles SAINT VANNE, Jean Marie ADDENET, Claude ANTION, Raphaël CHAZAL, Jean Christophe VELAIN, Armand FALQUE, , Bernard GOEURIOT, , Jean-François THOMAS, Philippe COLAUTTI, Sébastien CORMONT, Gilbert PROT, Antoni GRIGGIO, Philippe DEHAND, Gérard STCHERBININE, Mmes Régine MUNERELLE, Sylvaine VAUDRON, Angélique SANTUS, Annie ALBERT représentée par M. LEFEVRE, Claudine DUPUIS, , Josiane LECLERCQ, Jacqueline BRABANT, Christine PROT, Angélina DE PALMANCEL, Yvonne COLLIGNON, Marie Claire QUENCEZ, Dominique GRETZ, Sandrine JACQUINET, Khadija BERREHLI.

Absents et excusés : MM Jean LAVIGNE ,Jean Pierre LAPARRA, Gérard GERVAISE, François Xavier LONG, Jean VERNEL, Patrick CORTIAL

Mmes Marie Claude THIL, Sophie PEUQUET, Sylvie WATRIN,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2120-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Monsieur Jacques CHAMP à Monsieur Yves PELTIER
- Madame Marie Jeanne DUMONT à Monsieur Gérard STCHERBININE
- Monsieur Alain DUCROCQ à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Dominique RONGA à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Pierre REGENT à Madame Marie Claire QUENCEZ
- Monsieur Pierre JACQUINOT à Madame Christine PROT
- Monsieur Yvon SCOTTI à Madame Sandrine JACQUINET
- Madame Jennifer GHEWY à Monsieur Samuel HAZARD

Date de la convocation le 5 avril 2016 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 5 avril 2016.

Monsieur le Président propose d'inscrire en complément à l'ordre du jour, au titre des questions diverses le point suivant :

- 1.1.1 Réalisation d'une étude de programmation en vue de la construction d'une crèche sur le site de Miribel – programme 07 1 16 06

et de retirer le point suivant :

- 1.6 Crédit d'une véloroute voie verte : validation de l'avant projet définitif (APD) et autorisation de signer l'avenant au marché portant fixation du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

et indique que réponse sera apportée en fin de séance à la question orale formulée par Monsieur Gilbert PROT.

Monsieur le Président énumère les questions qui seront mises à l'ordre du jour.

Celles-ci ayant été acceptées, il ouvre la séance.

. 16-0401 1.1.1 VALIDATION DU PROGRAMME POUR LE PROJET DE LA MEDIATHEQUE – OPERATION 07 1 15 10

A l'unanimité moins une abstention (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant la position du Comité de Pilotage réuni le 15 mars 2016, considérant le programme présenté par le Cabinet ABCD, considérant le montant total estimé de l'opération, **décide** de prendre acte du programme définitif, d'approuver le chiffrage calculé par le programmiste et de lancer les marchés nécessaires à la réalisation de cette opération.

. 16-0402 1.1.1 REALISATION D'UN NOUVEAU PARCOURS DE VISITE DANS LA CITADELLE SOUTERRAINE DE VERDUN – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF – AVENANT N° 2 A LA MAITRISE D'ŒUVRE – PROGRAMME 07 1 14 11 (ANCIEN B9 10 01).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation et notamment les caractéristiques principales du marché attribué pour un montant de maîtrise d'œuvre (INCA) de 1 847 203 € HT et un montant prévisionnel de travaux y compris la scénographie de 3 997 550 € HT, considérant les évolutions retenues au stade APS par le Comité de Pilotage pour un total de 460 510 € HT, considérant les évolutions au stade APD portant le récapitulatif des travaux supplémentaires à 774 287 € HT, considérant les conséquences de l'évolution des travaux sur le coût de la maîtrise d'œuvre, considérant les difficultés engendrées par l'article 7.2.1 du CCAP, **décide** d'arrêter le coût prévisionnel des travaux suivis par le groupement INCA à hauteur de 4 771 837 € HT, d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement INCA pour un montant supplémentaire de 137 961 € HT ainsi qu'une augmentation de la durée de la phase PRO de six semaines et une modification des articles 7.2.1 et 7.2.3.1 du cahier des clauses administratives particulières étant précisé que la CAO, réunie le 3 mars, a émis un avis favorable, d'autoriser le dépôt du permis de construire, d'autoriser le lancement et la signature des marchés correspondants (travaux, fournitures ou services pour les volets scénographiques).

. 16-0403 1.1.3 AVENANT N° 13 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'après une année d'expérimentation en 2015, il a été décidé de renouveler la desserte des Champs de Bataille de Verdun sur une période de référence sur les années à courir jusqu'à la fin de la Délégation de Service Public en 2019, sachant que pour 2016 celle ci court du 9 avril au 15 novembre, considérant que cette desserte se fera par deux lignes en connexion au Mémorial de Fleury afin d'assurer les correspondances, considérant les horaires proposés, considérant les charges d'exploitation supplémentaires générées par ces services supplémentaires et le coût final à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, considérant la tarification groupe proposée pour les scolaires, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 13 à la convention de délégation de service public de transports et toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision, d'approuver le tarif du ticket combiné à destination des scolaires de 3 €/élève.

. 16-0404 1.5 INDEMNISATION DE TIERS SUITE A SINISTRES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé des deux sinistres subis par des tiers à l'administration, à savoir Madame Catherine Verbiguie et ERDF pour des dommages chiffrés respectivement à 480,76 € TTC et 605,80 € TTC, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à conclure dans chacun de ces dossiers, un accord transactionnel pour mettre fin au litige né ou à naître dans le cadre de ces affaires et à signer tous documents afférents.

. 16-0405 7.5.1 NOUVEAU PARCOURS DE VISITE DE LA CITADELLE SOUTERRAINE DE VERDUN – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – PROGRAMME 07 1 14 11

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le dernier plan de financement relatif à ce projet a été adopté lors de l'assemblée délibérante du 16 décembre 2014 et qu'il convient tenu de l'évolution du dossier d'adopter un nouveau plan de financement actualisé,

considérant le programme de coopération transfrontalière INTERREG VA Grande Région 2014-2020 doté d'une enveloppe de 139,8 M€ de crédits FEDER dans lequel la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pourrait se positionner comme partenaire opérationnel en proposant d'intégrer tout ou partie du projet relatif au nouveau parcours historico-touristique à la Citadelle souterraine de Verdun avec nouvelle scénographie et nouveau bâtiment d'accueil, **décide** d'adopter le plan de financement prévisionnel actualisé et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financements complémentaires ainsi qu'à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier, d'autoriser Monsieur le Président de la CAGV à engager la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dans le projet transfrontalier Interreg VA GR "Land of Memory" en tant que partenaire opérationnel en y inscrivant l'opération relative au nouveau parcours historico-touristique à la Citadelle souterraine avec nouvelle scénographie et nouveau bâtiment d'accueil, d'accepter que Idelux porte ce projet en tant que chef de file de ce partenariat transfrontalier, d'accepter que Idelux, chef de file du projet "Land of Memory" sollicite une subvention européenne FEDER au titre du programme de coopération transfrontalière Interreg VA Grande Région au nom de la CAGV et dépose une demande de concours FEDER auprès de l'autorité de gestion du programme au nom de ce partenariat transfrontalier, décide d'engager la CAGV sur fonds propres, à défaut de l'obtention de tout ou partie de la subvention sollicitée, en conformité avec les crédits déjà votés, d'autoriser Monsieur le Président de la CAGV à signer tous les documents nécessaires au dépôt de ce projet transfrontalier à l'appel à projets 2016 du programme de coopération transfrontalière Interreg VA Grande Région et à sa mise en œuvre.

. 16-0406 8.8 NUISANCES OLFACTIVES : LES SENTINELLES DE L'INVISIBLE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation quant aux nuisances olfactives susceptibles d'apparaître au cours du process d'exploitation des serres de compostage de la Blancharderie, considérant que dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a décidé de faire appel au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Bonzée pour l'accompagner dans une démarche d'évaluation et de reconnaissance des odeurs sur le territoire des communes de Belleville sur Meuse, Thierville sur Meuse et Verdun, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à engager la collectivité dans la démarche des sentinelles de l'invisible ainsi qu'à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision.

Au titre des questions diverses :

. 16-0407 1.1.1 REALISATION D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE SUR LE SITE DE MIRIBEL – PROGRAMME 07 1 16 06.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la collectivité a pour projet de construire une crèche sur l'espace Miribel qui viendra en remplacement des 70 places de la crèche des « Coccinelles » à Verdun complétées par la création de 10 places supplémentaires, considérant que - suite à la publication d'un marché pour la consultation d'un programmiste concernant la réalisation d'une étude afférente - la Commission d'appel d'offres réunie le 11 avril 2016 a décidé d'attribuer le marché au bureau d'études MP Conseil, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le Cabinet MP Conseil étant précisé que le marché comporte une tranche ferme d'un coût de 11 510 € HT et deux tranches conditionnelles pour des montants respectifs de 7 360 € HT et 12 040 € HT .

Avant de clore la séance, Monsieur le Président, apporte réponse à la question-orelle de Monsieur PROT concernant la situation de la déchetterie à Thierville .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20

VERDUN, le 13 avril 2016
Le Président,
Conseiller Départemental,
Samuel HAZARD.

